

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



LIBRARY

MAY 5 1982



Distr.
GENERALE
S/15036
4 mai 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION
LETTRE DATEE DU 3 MAI 1982 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRLANDE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de joindre le texte d'un communiqué publié par le Gouvernement irlandais le 2 mai 1982 au sujet des événements dans la région des îles Falkland (Malvinas).

Je vous saurais gré de faire en sorte que ce communiqué soit distribué en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Noel DORR

Annexe

Texte du communiqué publié le 2 mai 1982 par le Gouvernement irlandais

Le gouvernement est gravement préoccupé par l'escalade de la situation militaire dans l'Atlantique Sud.

Depuis que la crise des Falkland a éclaté, la politique du Gouvernement irlandais, que ce soit à l'Organisation des Nations Unies ou au sein de la Communauté économique européenne, a visé à prévenir l'élargissement du conflit et à favoriser un règlement honorable négocié par la voie diplomatique.

Un cadre adéquat existe déjà dans lequel il est possible d'aboutir à un tel règlement si les parties font preuve de la volonté politique voulue.

Il importe donc de mettre pleinement à profit les possibilités qu'offre l'Organisation des Nations Unies et d'éviter une escalade militaire, qui ne ferait que rendre des négociations encore plus difficiles. L'Irlande, qui est actuellement membre du Conseil de sécurité, est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser une solution diplomatique.

Le gouvernement tient à réaffirmer le rôle traditionnel de neutralité de l'Irlande à l'égard des conflits armés.
